

## Fiche n°1- Protection d'un espace naturel alsacien

### Avec qui ?

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est une association qui protège les milieux naturels au moyen de la maîtrise foncière, c'est-à-dire par l'acquisition, la location ou des accords pour la gestion d'espaces naturels. Chacun peut, grâce à un don, participer à ces actions de protection de la biodiversité alsacienne.

### Comment ?

Les dons des entreprises permettront au CSA de protéger des zones humides en Alsace, telles que :



Une vaste **zone humide** de plaine, le marais du Rothmoos, à Wittelsheim

Photo CSA/V. WOLF

Un **étang remarquable** en milieu forestier, l'Étang du Milieu, à Chavannes-sur-l'Étang

Photo CSA



La Lucelle, **une rivière** qui abrite des biotopes encore bien diversifiés

Photo CSA/L. DIETRICH

**Votre entreprise peut s'engager en aidant l'association dans l'acquisition ou la gestion de ces sites.**

### Le plus :

Cet engagement permet à l'entreprise de contribuer directement à la préservation d'un site naturel en Alsace, et garantit la protection à long terme de notre patrimoine.

De plus, les salariés seront invités à visiter ce site, guidé par un des conservateurs de l'association. Un lien régulier pourra se nouer entre l'entreprise et l'association, afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le site.

### Informations pratiques – Pour aller plus loin :

Site du Conservatoire des Sites Alsaciens : <http://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/>

Le montant du don de l'entreprise à l'association est librement choisi par l'entreprise. Cette contribution permet une défiscalisation à hauteur de 60% du montant.



## Fiche n°2 : Partenariat avec une association locale

Ce partenariat peut prendre différentes formes, par exemple :

### Un soutien financier à une association locale

L'entreprise peut choisir d'aider une association qui agit en faveur de la biodiversité ou plus particulièrement en faveur de certaines espèces animales ou végétales remarquables. Elle peut également soutenir différents programmes de l'ARIENA (réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement en Alsace).

### Un prêt de compétences

L'entreprise libère le salarié sur son temps de travail. Cela permet à l'association de bénéficier de la compétence d'un salarié d'entreprise pour un besoin spécifique. Alsace Active est un interlocuteur idéal pour ce type de partenariat.

### Une action pour les abeilles

Deux types d'actions sont possibles :

- L'entreprise peut décider d'installer des ruches sur son site, en partenariat avec un apiculteur, par l'intermédiaire d'Alsace Qualité.
- L'entreprise choisit de parrainer une ruche. Son principe est simple : le parrain s'engage à verser une somme permettant l'acquisition d'une ruche ou le développement du cheptel pour faire face à la surmortalité des butineuses. En contrepartie, le parrain reçoit chaque année des pots de miel en fonction du nombre de ruches parrainées. L'apiculteur le tient aussi régulièrement informé de la vie de la colonie et l'invite, une fois par an, à une sortie apicole.

### Le plus :

Ces actions concrètes contribuent à tisser des liens entre l'entreprise et les acteurs du territoire pour la préservation de la biodiversité alsacienne. Au delà de la préservation de l'environnement, l'entreprise agit sur le plan social en créant du lien et en favorisant les contacts humains et la diversité des échanges, sur son territoire.

Le mécénat est une forme de partenariat possible avec une association. Cette contribution permet une défiscalisation à hauteur de 60% du montant.

### Informations pratiques – Pour aller plus loin :

L'investissement minimum de l'entreprise est de 100 euros.

Contacts :

Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA), née d'une volonté régionale regroupant les associations, les collectivités et les administrations : <http://www.ariena.org/>  
Alsace active, financeur solidaire pour l'emploi : <http://www.alsaceactive.fr/>



## Fiche n°3 : Travail sur l'aménagement du site de l'entreprise

L'entreprise, au travers de la gestion de ses espaces verts, peut favoriser la biodiversité sur son site.

### Des initiatives en Alsace :

Certaines initiatives ont déjà été réalisées en Alsace.

Par exemple, Ricoh Industrie France et l'Ariena (réseau de l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace) mettent en place un projet participatif en faveur de la biodiversité, à travers le maintien et la restauration de milieux naturels sur le site de Wettolsheim.

Ce projet vise à agrémenter le cadre de vie des salariés, tout en les sensibilisant sur la notion de biodiversité. Des milieux favorables à la faune et à la flore (haies, vergers, mare, prairies fleuries, friche, etc.) sont progressivement aménagés. S'ils permettent de préserver les espèces indigènes, la qualité de l'eau et du sol, ces milieux constituent également un formidable support pédagogique et participent à la trame verte.

Le travail de sensibilisation mené par l'Ariena permet aux salariés de s'approprier la renaturation du site, d'en percevoir les enjeux et de reproduire ce type d'action à leur domicile.

### Des exemples d'aménagements :

La **plantation d'arbres fruitiers** permet de préserver certaines variétés anciennes. La gestion sans produits chimiques du micro verger est la garantie d'une diversité des espèces animales et végétales.

La **prairie fleurie**, simple dans sa mise en œuvre, représente un refuge pour notre faune et notre flore sauvage. Elle peut constituer une belle alternative au gazon car elle est en fleurs durant toute la belle saison (mars – septembre) et réclame peu d'entretien. Orientée vers l'éco-jardinage, elle attire papillons, abeilles, oiseaux, et autres petits animaux, utiles aux plantes et au jardinier. Leur présence, surtout en milieu urbain, est le seul moyen de sauvegarder de nombreuses espèces animales qui, actuellement, voient leur habitat diminuer.

La **haie champêtre** est constituée de plusieurs espèces régionales (feuillus et persistants de la région) qui permettent d'avoir une floraison sur une grande partie de l'année. S'il est nécessaire de la tailler, la taille doit être légère. Elle est un vrai lieu de vie qui offre non seulement un abri sûr, mais aussi de la nourriture à toutes sortes d'animaux : crapauds, lézards, merles, coccinelles, mésanges, etc. Ces derniers forment avec elle une chaîne alimentaire complète. On pourrait presque parler d'un écosystème. On compte en général (selon la diversité végétale de la haie) une centaine d'espèces différentes pour une longueur de 20 m de haie.

Même de taille modeste, **une mare** constitue une grande source de biodiversité, aux abords de l'entreprise. Celle-ci se voit très vite colonisée par une multitude de tritons, grenouilles, mais aussi par des larves et plantes aquatiques. Ces dernières, comme les joncs, massettes et iris, contribuent à renouveler la propreté biologique de l'eau en fixant les nitrates et l'azote. L'intérêt de créer des mares de nos jours est grand car les zones humides sont des milieux qui se raréfient.





Mon entreprise s'engage  
pour la **biodiversité**

**J'y participe !**

#### Le plus :

Ce projet vise à agrémenter le **cadre de vie** des salariés, tout en les sensibilisant sur la notion de **biodiversité**. Le travail de sensibilisation auprès des salariés leur permet de s'appropriier la renaturation du site, d'en percevoir les enjeux et de reproduire ce type d'action à leur domicile.

#### Informations pratiques – Pour aller plus loin :

Le montant de cet aménagement est variable selon le choix pris par l'entreprise sur l'étendue et le type d'aménagement. Il peut aller de 500 euros à plusieurs milliers d'euros.

**Idée Alsace est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cet engagement.**

#### Pour avoir des retours d'expériences :

Idée Alsace : Tél. : 03 88 19 16 78

Sharp, à Soultz : <http://alsace.lpo.fr/index.php/5000-euros-pour-les-oiseaux>

Sojinal, à Issenheim : Pascal Jung – Tél. : 03 89 76 62 80 03



## Fiche n°4 : Participation de l'entreprise et des salariés à un chantier nature

### Avec l'ARIENA, pour l'une de ses associations membres :

L'association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA) est née d'une volonté régionale regroupant les associations, les collectivités et les administrations. Sur son site Internet, elle tient à jour le calendrier des chantiers nature proposés par les membres de son réseau.

### Avec le Conservatoire des Sites Alsaciens :

Le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) est une association qui protège les milieux naturels au moyen de la maîtrise foncière, c'est-à-dire, par l'acquisition, la location ou des accords pour la gestion d'espaces naturels. Chacun peut grâce à un don participer à cette acquisition, et ainsi contribuer à la protection de la biodiversité alsacienne.

Il organise des chantiers nature auxquels chacun peut participer afin de **contribuer directement** et bénévolement, à la gestion ou à la restauration d'un espace naturel remarquable près de chez lui.

Il s'agit généralement d'un travail conduit en équipe, préparé avec le gestionnaire du milieu, planifié et effectué en une ou plusieurs phases. Ces chantiers comportent des travaux de type curage, défrichage, plantations, pose de clôture, création de chemins ou structures d'accueil pédagogique insérés dans l'environnement, etc.

### Le plus :

L'entreprise peut par exemple permettre à ses salariés de participer à un chantier nature sur leur temps de travail. Les chantiers sont conduits et préparés par le gestionnaire du site : c'est une garantie d'un travail utile pour le long terme et en faveur de la biodiversité. Qui plus est, les chantiers nature sont des moments d'échanges et de convivialité authentiques.

Cette action porteuse de sens favorise la cohésion d'équipe et permet aux salariés de vivre une expérience unique en dehors de l'entreprise.

### Informations pratiques – Pour aller plus loin :

Le site de l'ARIENA : <http://www.ariena.org/>

Le site du Conservatoire des Sites Alsaciens : <http://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/>



## Fiche n° 5 : Promotion des circuits courts et locaux dans l'alimentation

Il peut s'agir de :

- la livraison de **paniers de légumes bio ou locaux**
- l'introduction des **produits bio ou locaux au sein du restaurant de l'entreprise**

### Paniers (bio) :

Il s'agit de se fournir auprès de maraîchers, AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) en panier contenant des fruits et des légumes ou d'autres produits. Ils sont destinés à **favoriser l'agriculture paysanne et biologique locale**.

Chaque semaine, près de votre domicile ou de votre lieu de travail, recevez un panier de fruits et légumes biologiques de saison en direct des fermes et maraîchers !

### Restauration :

L'entreprise peut envisager avec son prestataire d'organiser l'approvisionnement de la restauration à partir de produits de terroir, de produits locaux, voire biologiques. L'intérêt de cet engagement est de :

- ▶ Valoriser les productions locales en favorisant les circuits-courts ;
- ▶ Offrir des services de restauration de qualité ;
- ▶ Dynamiser économiquement le territoire en favorisant l'emploi au sein des structures de restauration, en consolidant les activités des agriculteurs existants et en permettant l'installation des porteurs de projets agricoles.

### Exemples de démarches déjà mises en œuvre :

Augmenter progressivement la part des produits locaux et bio dans la cantine, à commencer par le pain, puis par exemple atteindre 20 à 30% de bio (surcoût de 10 à 15% si l'on introduit 30%).

### Le plus :

Cet engagement donne l'opportunité d'avoir une alimentation saine, tout en soutenant les producteurs locaux qui s'engagent dans une production de qualité et respectueuse de l'environnement.

Le dirigeant peut par exemple offrir aux salariés volontaires un panier de découverte, voire un mois de découverte.

### Informations pratiques – Pour aller plus loin :

Voici quelques références pour l'Alsace. La liste est loin d'être exhaustive.

Pour la restauration en entreprise : OPABA (Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace) :

<http://www.opaba.org/> - Tél. : 03 88 19 17 91

Pour les paniers bio :

Le site des AMAP en Alsace : <http://www.amapalsace.net/>

Annuaire proposé par « Mon panier bio » : <http://www.mon-panier-bio.com/bio-panier-bio-alsace-m75-p1.html>

